

RÈGLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture

Mardi de 13h.30 à 16h.

3ème. mardi du mois de 19h. à 20h.

Heures sujet à changement.

Téléphone: 819-264-2085, poste 4

Inscription

Gratuite pour tous les résidents.

Les non-résidents doivent habiter dans une municipalité desservie par le Réseau BIBLIO

Les jeunes de moins de 14 ans doivent avoir un répondant.

Prêts

Adultes 5

Jeunes 5

Carte accès-musée

Durée des prêts

21 jours avec possibilité de renouvellement

Aucun renouvellement pour les PEB (prêts entre bibliothèque)

Aucun renouvellement pour les nouveautés

Amende: Aucune

Responsabilité

Les abonnés sont responsables des documents qu'ils empruntent. L'utilisateur peut être facturé pour le coût de remplacement d'un document perdu ou endommagé. Le coût des documents perdus ou endommagés correspond à la valeur agréée de remplacement des biens culturels.

Le coût de remplacement de la carte accès-musée est de 20.00\$

L'utilisateur n'est pas autorisé à prêter ses documents à une autre personne.

